VOTE PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI – SÉANCES PLENIÈRES DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025							
				VOTES			
N° VOTE	INTITULÉ	N° DOC	DISCUSSION	DÉTAIL DES VOTES NOMINATIFS	OUI	NON	ABSTENTIONS
8	Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, afin de geler les montants forfaitaires et de supprimer l'indexation du financement des partis politiques pour les années budgétaires 2025 à 2029.	<u>56K1065</u>	<u>p. 30</u>	<u>p. 58</u> Détail: <u>p. 67</u>	139	0	0
16	Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.	<u>56K1076</u>	<u>p. 34</u>	<u>p. 59</u> Détail: <u>p. 73</u>	80	35	26
17	Proposition de rejet de la proposition de résolution visant à rendre le Comité de gestion de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage plus performant, plus inclusif et plus représentatif.	<u>56K710</u>	<u>p. 47</u>	<u>p. 60</u> Détail: <u>p.73</u>	123	17	0
18	Proposition de rejet de la proposition de résolution visant à éviter l'isolement social et socioéconomique du Limbourg et des régions environnantes dans un contexte international plus large.	<u>56K595</u>	<u>p. 48</u>	<u>p. 60</u> Détail: <u>p. 74</u>	123	17	0
19	Proposition de rejet de la proposition de révision de la Constitution en vue d'instaurer un nouveau régime de répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les entités fédérées (I).	<u>56K382</u>	<u>p. 49</u>	<u>p. 60</u> Détail: <u>p. 75</u>	123	17	0
20	Proposition de rejet de la proposition de révision de la Constitution en vue d'instaurer un nouveau régime de répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les entités fédérées (II).	<u>56K383</u>		<u>p. 61</u> Détail: <u>p. 75</u>	123	16	0
21	Proposition de rejet de la proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, en vue de permettre les transferts de compétences asymétriques aux Communautés et aux Régions.	<u>56K312</u>		<u>p. 61</u> Détail: <u>p. 76</u>	119	9	1

